

L'huile d'olive, une filière clé de l'agriculture tunisienne tournée vers le marché européen

Tunisie

Juillet 2026

Source significative de devises (montant équivalent à 2,4% du PIB en 2025) et facteur de stabilité socio-économique (avec un million d'emplois ruraux), l'huile d'olive occupe une place centrale dans l'agriculture et l'économie nationale, la Tunisie étant le 3^{ème} producteur et le 2^{ème} exportateur mondial, avec des résultats en croissance tendancielle sur la dernière décennie. Cependant, la filière oléicole tunisienne est vulnérable au changement climatique et au stress hydrique, ainsi qu'à la cyclicité du marché, et reste confrontée au défi de la valorisation de sa production, toujours très majoritairement exportée en vrac, près de la moitié de la production étant absorbée par le marché européen où elle est mélangée aux huiles européennes sous d'autres marques. La campagne oléicole 2024/2025, marquée par le retournement des prix mondiaux, a illustré ces fragilités. Dans ce contexte, les autorités tunisiennes ont sollicité un assouplissement des conditions tarifaires d'accès au marché européen, en demandant notamment l'augmentation du contingent préférentiel à droits nuls.

1/ L'huile d'olive, un produit d'exportation stratégique pour la Tunisie, 3^{ème} producteur et 2^{ème} exportateur mondial lors de la campagne oléicole 2024/2025¹

La Tunisie figure parmi les plus grands producteurs et exportateurs d'huile d'olive mondiaux : pour la campagne oléicole 2024/2025, elle était 3^{ème} **producteur mondial** avec 340 kt (10% de la production mondiale), derrière l'Espagne (1,4 Mt ; 40% de la production) et la Turquie (505 kt ; 14% de la production). **La campagne 2025/2026 s'annonce encore meilleure** grâce à une bonne pluviométrie². **Le secteur oléicole pèse entre 1% et 3,4% du PIB³** selon les campagnes, dont le rendement dépend des conditions météorologiques. **L'essentiel de la production est exportée :** 275 kt pour la campagne 2024/2025, soit 81% de la production, ce qui a représenté 4,1 Mds TND soit 1,2 Md EUR de devises en 2025 (soit 2,4% du PIB, ou l'équivalent de la moitié des recettes touristiques). Pour la campagne 2025/2026, une hausse de 50% des exportations en volume est observée sur les cinq premiers mois de 2026. Cela fait de la Tunisie le 2nd **exportateur mondial** derrière l'Espagne (416 kt ; 29% de sa production)⁴. La consommation domestique d'huile d'olive est en revanche très réduite (45 kt pour la campagne 2024/2025) en comparaison d'autres huiles végétales qui sont importées mais moins chères pour le consommateur⁵. Malgré une forte volatilité d'une année à l'autre, **la filière oléicole tunisienne connaît une croissance tendancielle depuis la révolution de 2011, en termes de production comme d'exportations** (cf. annexe 1).

L'huile d'olive tunisienne est exportée principalement vers l'UE (53% des exportations en 2025), dont l'Espagne (25% des exportations, 1^{er} client) et l'Italie (22%, 2^{ème} client), et à 85% sous forme de vrac pour la mélanger avec d'autres huiles locales (assemblage et coupage). Les pays importateurs réexportent ensuite une part significative de cette huile, en particulier dans le cadre du régime douanier du perfectionnement actif⁶ (cf. annexe 2 – encadré 3). Seulement **15% de l'huile tunisienne est exportée conditionnée en bouteilles⁷**. Le développement des certifications, notamment biologiques⁸, et, dans une moindre mesure, des labels de qualité et des indications géographiques, contribuent à renforcer la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne sur des marchés développés comme les États-Unis (20% des exportations, 3^{ème} client)⁹ ou le Canada (8% des exportations, 4^{ème} client)¹⁰.

2/ Si le stress hydrique menace les rendements oléicoles, la filière tunisienne souffre de la fragmentation de ses exploitations et cherche à accroître la valeur ajoutée de sa production

La principale fragilité structurelle de la filière oléicole tunisienne est son exposition au changement climatique et au stress hydrique qui en découle. La production d'huile est très fluctuante en fonction des aléas climatiques, en particulier la pluviométrie, alors que le pays connaît des épisodes de sécheresse plus fréquents. Cette variabilité de la production entraîne une importante cyclicité des prix, avec des baisses de prix lors des campagnes abondantes, comme celles de 2024/2025 et 2025/2026. **L'oléiculture tunisienne repose surtout sur de petites exploitations familiales qui peinent à investir**, même si certaines intègrent des vergers modernisés et

irrigués. Cette structure fragmentée se traduit par un sous-investissement chronique dans les infrastructures essentielles à la productivité (irrigation, équipements agricoles et renouvellement des oliveraies) limitant ainsi les perspectives de modernisation du secteur. Selon l'Office National de l'Huile (ONH)¹¹, **l'oléiculture mobilise environ 310k exploitants agricoles, et près d'1 M de personnes dépendent directement ou indirectement de ce secteur** (sur 12 M d'habitants). Couvrant plus du tiers des terres agricoles, soit 2 M ha et près de 100 M d'arbres (6% des oliveraies étant irriguées), les exploitations sont plutôt concentrées dans le Centre du pays, qui assure 46% de la récolte nationale, même si l'oléiculture est également présente dans les régions du Nord (32%) et du Sud (22%). En assurant une activité et des revenus locaux dans de nombreuses régions rurales de l'intérieur, la filière oléicole assure un rôle de stabilisation sociale et contribue à limiter l'exode rural¹².

Le modèle économique du secteur oléicole, qui repose surtout sur l'exportation d'huile en vrac et principalement vers l'UE pour y être coupée avec d'autres huiles européennes, n'est pas propice à sa montée en gamme. Alors que la Tunisie connaît un déficit commercial structurel, les politiques publiques oléicoles favorisent l'exportation de la production (cf. annexe 2 – encadré 1), en incitant la demande domestique à se tourner vers des huiles végétales moins coûteuses. Malgré la libéralisation du secteur à partir de 1994 et la fin du monopole de l'ONH sur les exportations, **la filière cherche à accroître la valeur ajoutée, notamment par le développement de la production d'huile d'olive conditionnée en bouteille.** Plusieurs facteurs sont identifiés comme des freins à l'émergence d'une filière oléicole intégrée et compétitive, capable de valoriser pleinement le potentiel du produit sur les marchés internationaux : des capacités limitées de conditionnement faute d'investissements suffisants, des difficultés d'approvisionnement en intrants, ou encore une faiblesse *marketing* relative de la marque-pays Tunisie par rapport aux marques européennes. **L'huile d'olive tunisienne est le plus souvent utilisée comme simple intrant par les filières oléicoles européennes.** Utilisée dans les opérations de découpage et d'assemblage, elle permet de diminuer le coût du produit final tout en jouant un rôle de stabilisateur face aux fluctuations de la production oléicole des pays producteurs européens. Pour moderniser sa filière, **la Tunisie bénéficie toutefois de plusieurs programmes de soutien et de coopération** financés par la France, l'UE et les organisations internationales (cf. annexe 2 – encadré 4).

3/ Alors que la filière oléicole a été confrontée en 2025 à une dynamique de marché défavorable, les autorités tunisiennes ont demandé à l'UE un assouplissement des règles commerciales.

Après une phase haussière des prix internationaux entre 2020 et 2024¹³, l'année 2025 a marqué un net retournement de cycle, en raison de : (i) la hausse de la production mondiale (+38% entre les campagnes 2023/2024 et 2024/2025 ; +55% en Tunisie) ; (ii) la réorientation de la demande internationale vers les huiles végétales devenues plus compétitives que l'huile d'olive dont les cours ont été historiquement élevés en 2023/2024 ; et (iii) une correction des marchés internationaux devenus spéculatifs durant cette phase de tension sur l'offre. Les prix de l'huile d'olive tunisienne à l'exportation ont ainsi été divisés par deux, passant de 24,5 TND/kg (7,3 EUR) en 2024 à 12,8 TND/kg (3,8 EUR) en 2025, selon l'ONAGRI. Malgré une forte progression des volumes exportés (+60%), cette correction brutale des prix s'est traduite par une baisse de la valeur totale exportée (-16%)¹⁴.

Dans cette conjoncture oléicole perturbée, **les autorités tunisiennes ont demandé début 2026 à la Commission européenne un assouplissement des conditions commerciales d'exportation de l'huile d'olive vers l'UE**, déterminées dans le cadre du protocole agricole de l'accord d'association entre la Tunisie et l'UE signé en 1995. La demande de la Tunisie porte sur l'augmentation du contingent préférentiel exempté de droits de douane, qui s'établit actuellement à 56 700 tonnes par an, **la Tunisie ayant exporté en moyenne 128 000 tonnes / an vers l'UE au cours des 10 dernières années¹⁵.** Au-delà de ce contingent, un droit de 1 245 EUR/t s'applique, sauf pour l'huile importée en UE sous le régime douanier du perfectionnement offrant une franchise de droits de douane¹⁶. Dans l'hypothèse d'un doublement de ce contingent préférentiel, la perte de droits de douane collectés par l'UE représenterait donc 71 M EUR / an¹⁷. **Une réforme des modalités d'accès au contingent préférentiel est également demandée par la filière**, pour mettre fin à certains comportements spéculatifs (cf. annexe 2 – encadrés 2 et 3).

¹ Une campagne oléicole s'étend par convention du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante, les olives étant récoltées au cours de l'automne et de l'hiver, avec un pic entre le 15 novembre et le 15 janvier en Tunisie.

² Selon les données provisoires publiées par le Conseil Oléicole International (COI) pour la campagne oléicole 2025/2026, la production tunisienne d'huile d'olive pourrait atteindre 450 kt, représentant 13% de la production mondiale, soit un niveau supérieur au pic historique de la campagne 2019/2020 (440 kt). Cette progression de la production (estimée à +32% par rapport à la campagne 2024/2025) s'explique notamment par des conditions pluviométriques favorables, après plusieurs années marquées par des épisodes de sécheresse. Si ces prévisions se confirment, la Tunisie deviendrait le 2nd producteur mondial, après l'Espagne et devant la Turquie, dont la production devrait se réduire à 290 kt selon le COI pour la campagne 2025/2026. Dans ce contexte, les exportations tunisiennes pourraient s'établir à 300 kt, en hausse de 9% par rapport à la campagne précédente, tandis que la consommation intérieure progresserait de 11% pour atteindre 50 kt.

³ A titre de comparaison, le secteur de l'huile d'olive ne représente que 0,3% du PIB espagnol, l'Espagne étant de loin le 1^{er} producteur mondial (40% de la production totale lors de la campagne oléicole 2024/2025).

⁴ Les exportations d'huile d'olive sont une source de recettes en devises, contribuant significativement à l'atténuation du déficit commercial et au renforcement des réserves de change. Selon l'INS, sur l'année civile 2025, les exportations d'huile d'olive se sont établies à 4,1 Mds TND (1,2 Md EUR), soit 53% des exportations alimentaires et 6% des exportations totales. L'huile d'olive est ainsi le 1^{er} produit agricole exporté par la Tunisie, loin devant les dattes (0,9 Md TND, soit 0,3 Md EUR et 12% des exportations alimentaires) et les produits de la pêche (0,7 Md TND, soit 0,2 Md EUR et 9% des exportations alimentaires).

⁵ Les politiques publiques tunisiennes en matière oléicole ont privilégié historiquement l'orientation vers l'export de l'essentiel de la production nationale d'huile d'olive, en incitant les consommateurs à se tourner vers les autres huiles végétales. Dans le cadre du système de subvention aux produits de base, l'État subventionne une huile alimentaire de base (huile de graines : soja, palme) vendue aux consommateurs 0,9 TND/litre (soit 0,3 EUR/litre). Cette subvention, gérée par l'Office National de l'Huile, représente un coût annuel pour l'État d'environ 120 M TND (soit 35 M EUR). Environ 40 kt de cette huile économique est consommé annuellement. Les autres huiles végétales (de maïs ou de tournesol) sont importées et raffinées localement mais ne sont pas subventionnées.

⁶ Le perfectionnement actif est un régime douanier de l'UE permettant d'importer des marchandises en suspension de droits et taxes, à condition qu'elles soient transformées puis totalement réexportées hors du territoire douanier de l'UE. Dans le cas de l'huile d'olive tunisienne, ce mécanisme permet aux opérateurs européens d'importer de l'huile en vrac sans s'acquitter des droits de douane européens, de la raffiner, mélanger ou conditionner sous leurs propres marques, puis de l'exporter vers des marchés tiers. Ce dispositif favorise ainsi la compétitivité de l'industrie européenne de transformation, tout en intégrant l'huile tunisienne dans des chaînes de valeur internationales.

⁷ Source : ONAGRI (Observatoire National de l'Agriculture). Les proportions (15% conditionnée et 85% en vrac) ont peu évolué dans le temps en dépit des efforts de la filière pour encourager l'exportation d'huile conditionnée et labellisée, à plus forte valeur ajoutée, mettant en avant la qualité, la traçabilité et les spécificités des terroirs tunisiens.

⁸ Selon la Direction générale de l'agriculture biologique du ministère de l'Agriculture, la Tunisie est au 1^{er} rang mondial pour les superficies dédiées à l'oléiculture biologique avec environ 144 kha. Au cours de la campagne 2024/2025, le volume des exportations d'huile d'olive biologique a atteint 60 kt, d'une valeur de 0,7 Md TND (soit 0,2 Md EUR) mais sur ce segment, les exportations se font également très majoritairement en vrac : la part de l'huile d'olive biologique conditionnée n'a pas dépassé 7% du total du volume de l'huile d'olive biologique exportée.

⁹ En août 2025, une surtaxe douanière de 25% sur les produits tunisiens importés aux États-Unis, dont l'huile d'olive, est entrée en vigueur. Cette mesure n'a toutefois pas affecté les volumes exportés par la Tunisie vers le marché états-unien, ceux-ci ayant progressé de 27% entre 2024 et 2025, dans un contexte de forte réduction des prix à l'exportation (division par quasiment deux, en un an, des prix à l'exportation vers les États-Unis, à 13,9 TND/kg en 2025). La valeur des exportations tunisiennes d'huile d'olive à destination des États-Unis s'est ainsi contractée de 32% entre 2024 et 2025. À noter que ces droits de douane ont par la suite été invalidés par la Cour suprême américaine, avant d'être ramenés à 10% en février 2026.

¹⁰ Cette montée en gamme s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification des débouchés à l'export, alors que la Tunisie exportait la quasi-totalité de son huile d'olive vers l'UE il y a encore quelques années.

¹¹ Créé en 1962, l'ONH joue un rôle central dans la structuration de la filière oléicole. Ses missions incluent la coordination des acteurs, l'achat et la collecte d'huile auprès des producteurs, le contrôle qualité, l'organisation des campagnes agricoles, le suivi des prix et des stocks, ainsi que la promotion, voire l'exportation de l'huile tunisienne. Avant la libéralisation du marché en 1994, l'ONH exerçait un monopole sur la collecte et l'exportation de l'huile, fixait les prix et régulait le marché. Depuis 1994, la libéralisation a permis l'entrée de nombreux exportateurs privés tout en conservant un rôle actif de l'ONH, et ce désengagement progressif de l'État a favorisé la concurrence et la modernisation de la filière.

¹² La filière oléicole tunisienne s'appuie sur un réseau industriel de transformation structuré et réparti dans les principales régions productrices (Tunis, Sfax, Sousse, Kairouan et Zarzis). Elle comprend environ 1 750 huileries, 15 installations de raffinage, 14 unités d'extraction d'huile de grignons d'olive, ainsi que près de 80 unités de conditionnement, dont plus de 40 dédiées à la mise en bouteille. Des laboratoires de contrôle qualité viennent compléter cet écosystème pour garantir la conformité et la sécurité des produits. La chaîne de valeur intègre l'ensemble des acteurs, depuis les oléiculteurs et les moulins d'extraction jusqu'aux

conditionneurs, exportateurs agréés et l'ONH. Enfin, la commercialisation et l'exportation de l'huile d'olive reposent sur un réseau de plus de 200 négociants et d'environ 70 exportateurs privés, opérant sous près de 60 marques. En 2018, la part du secteur de l'huile d'olive dans la valeur ajoutée agricole de la Tunisie s'élevait à 18% en valeur.

¹³ La hausse des prix de l'huile d'olive entre 2020 et 2024 s'explique par une combinaison de facteurs conjoncturels et structurels ayant fortement restreint l'offre mondiale. Plusieurs campagnes successives de production déficitaire dans les principaux pays producteurs, en particulier en Espagne, ont réduit significativement les disponibilités sur le marché international, sous l'effet d'aléas climatiques récurrents (sécheresses, épisodes de chaleur extrême). Parallèlement, la hausse des coûts de production (énergie, engrais, logistique et main-d'œuvre), dans un contexte inflationniste global post-Covid, a contribué à renchérir les coûts tout au long de la chaîne de valeur. À cela s'ajoutent les perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement et du transport maritime, ainsi qu'un effet de stockage et de spéculation sur les marchés internationaux, les opérateurs anticipant des tensions durables sur l'offre. L'ensemble de ces éléments a conduit à une raréfaction de l'offre disponible et à une tension haussière marquée sur les prix internationaux de l'huile d'olive sur la période.

¹⁴ Pour la saison 2025/2026, malgré une récolte tunisienne exceptionnelle, les prix moyens à l'exportation sont restés globalement stables, en raison notamment d'une contraction de l'offre mondiale (en particulier en Turquie, au Maroc et en Espagne). À fin mai, ils atteignaient 12,3 TND/kg (3,6 EUR), contre 12,8 TND/kg (3,8 EUR) un an auparavant. Dans ce contexte de forte disponibilité de l'offre nationale, les exportations ont enregistré une hausse marquée, augmentant de 50% en volume (de 165 kt à 248 kt) et de 44% en valeur (de 2,1 Mds TND, soit 0,6 Md EUR à 3 Mds TND, soit 0,9 Md EUR) sur un an.

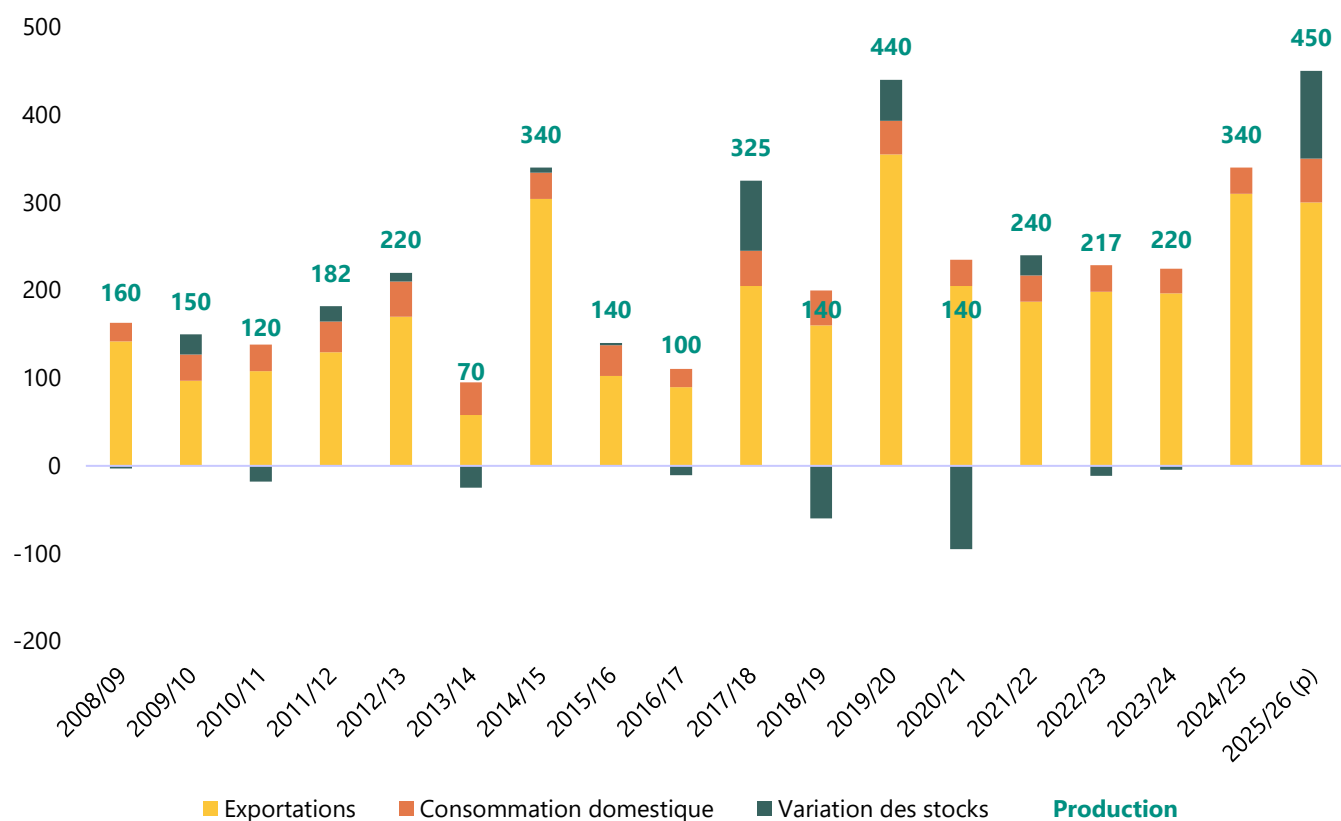
¹⁵ Si le contingent préférentiel est aujourd'hui saturé – les coefficients d'attribution (rapport entre le volume du contingent préférentiel et la demande totale de bénéfice de ce contingent) étant tombés à 1-2% depuis 2020 – il a ponctuellement été sous-utilisé par le passé.

¹⁶ La proportion des exportations d'huile d'olive tunisienne à destination de l'UE réalisées sous le régime douanier du perfectionnement actif a été estimée à 30% par le Comité de l'organisation commune des marchés agricoles de la Commission européenne, en 2018.

¹⁷ Les exportations tunisiennes d'huile d'olive vers l'UE apparaissent moins corrélées au niveau du contingent préférentiel exonéré de droits de douane qu'aux volumes de production nationaux. Ainsi, en 2016, le contingent préférentiel a été augmenté de 62% (passant de 56,7 kt à 91,7 kt), tandis que les exportations tunisiennes vers l'UE ont reculé de 62%. En 2017, ces quotas ont été maintenus au même niveau à 91,7 kt, mais les exportations ont de nouveau diminué (-25%). À l'inverse, en 2018, alors que les quotas avaient été rabaissés à 56,7 kt, les exportations ont plus que doublé.

ANNEXE 1 : Données statistiques sur le secteur de l'huile d'olive en Tunisie

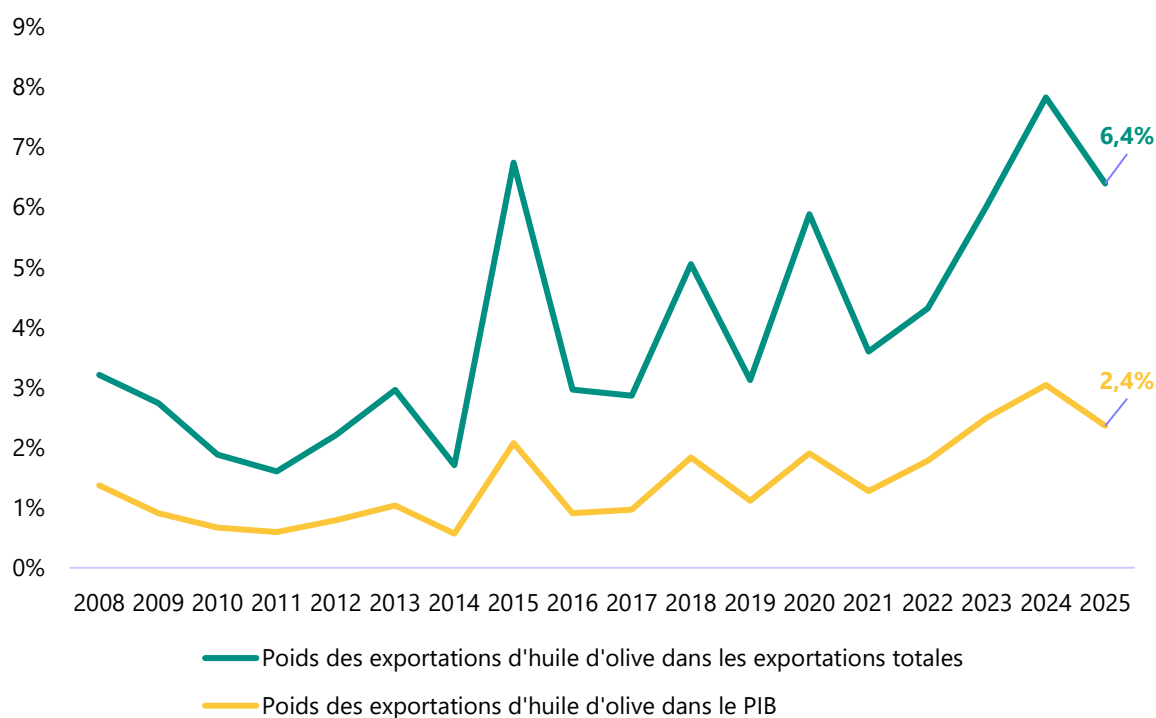
Figure 1 - Evolution de la production tunisienne d'huile d'olive, des exportations, de la consommation domestique et de la variation des stocks, en milliers de tonnes, par campagnes oléicoles



Source : COI, calculs : SER

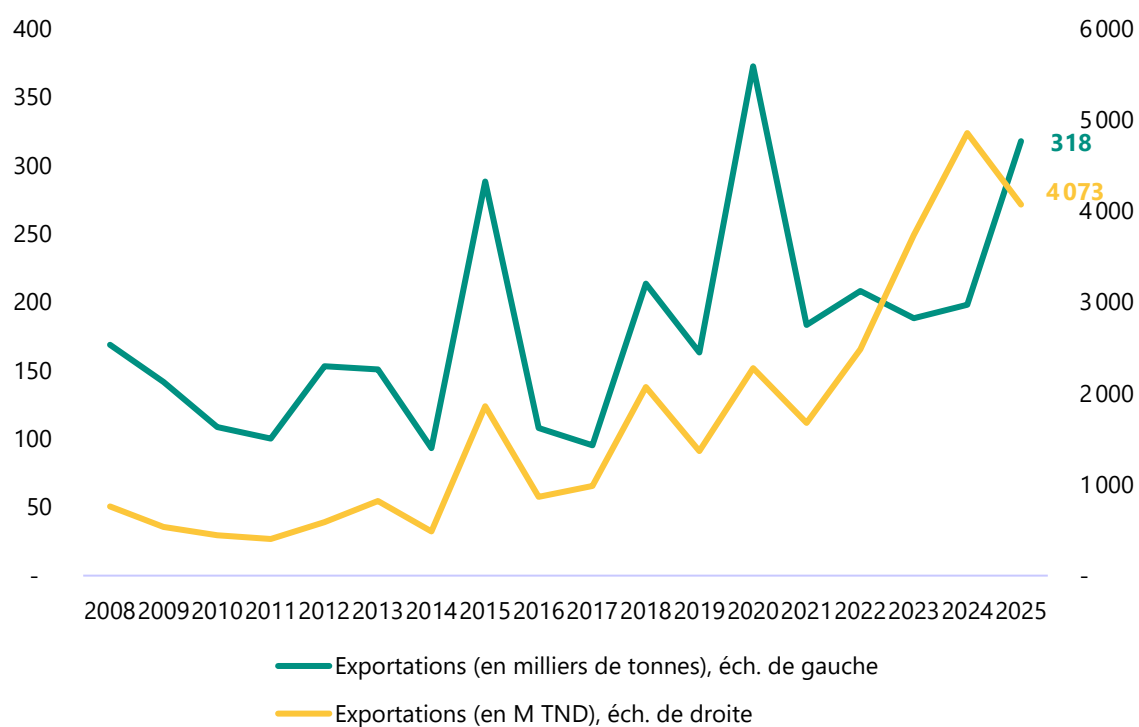
Note : Les importations d'huile d'olive par la Tunisie sont négligeables (environ 209 t sur l'année civile 2025, à 95,6% en provenance d'Italie).

Figure 2 - Evolution de la part des exportations d'huile d'olive tunisiennes dans les exportations totales et dans le PIB, par années civiles



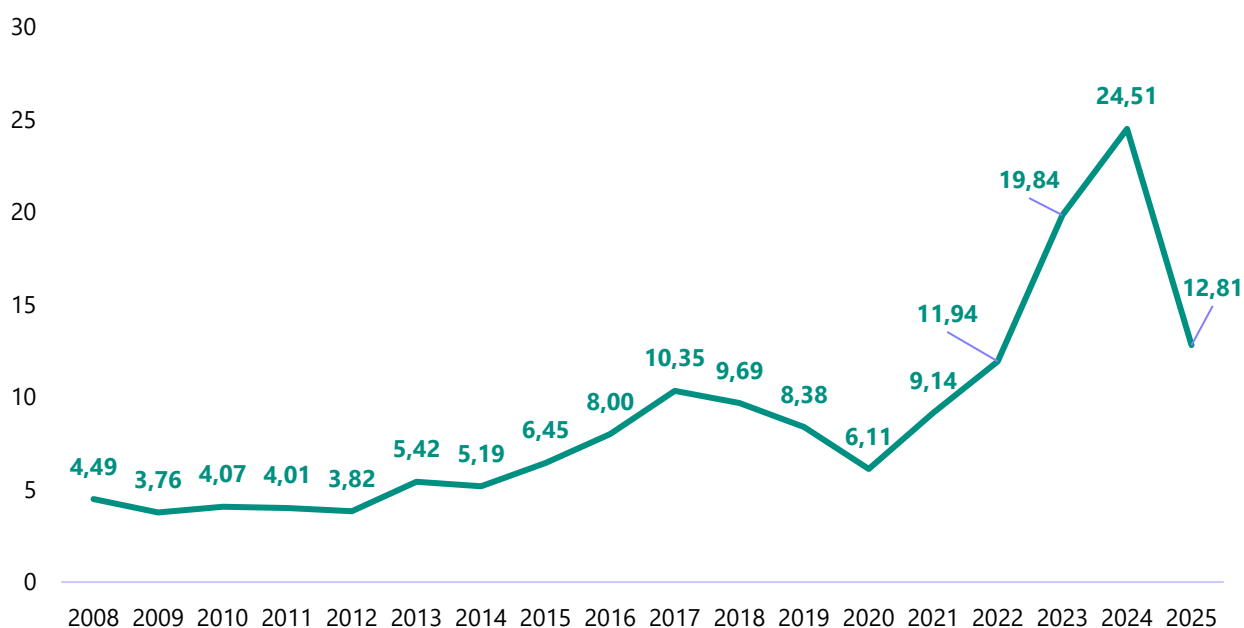
Source : INS, calculs : SER

Figure 3 - Evolution des exportations tunisiennes d'huile d'olive, en volume et en valeur, par années civiles



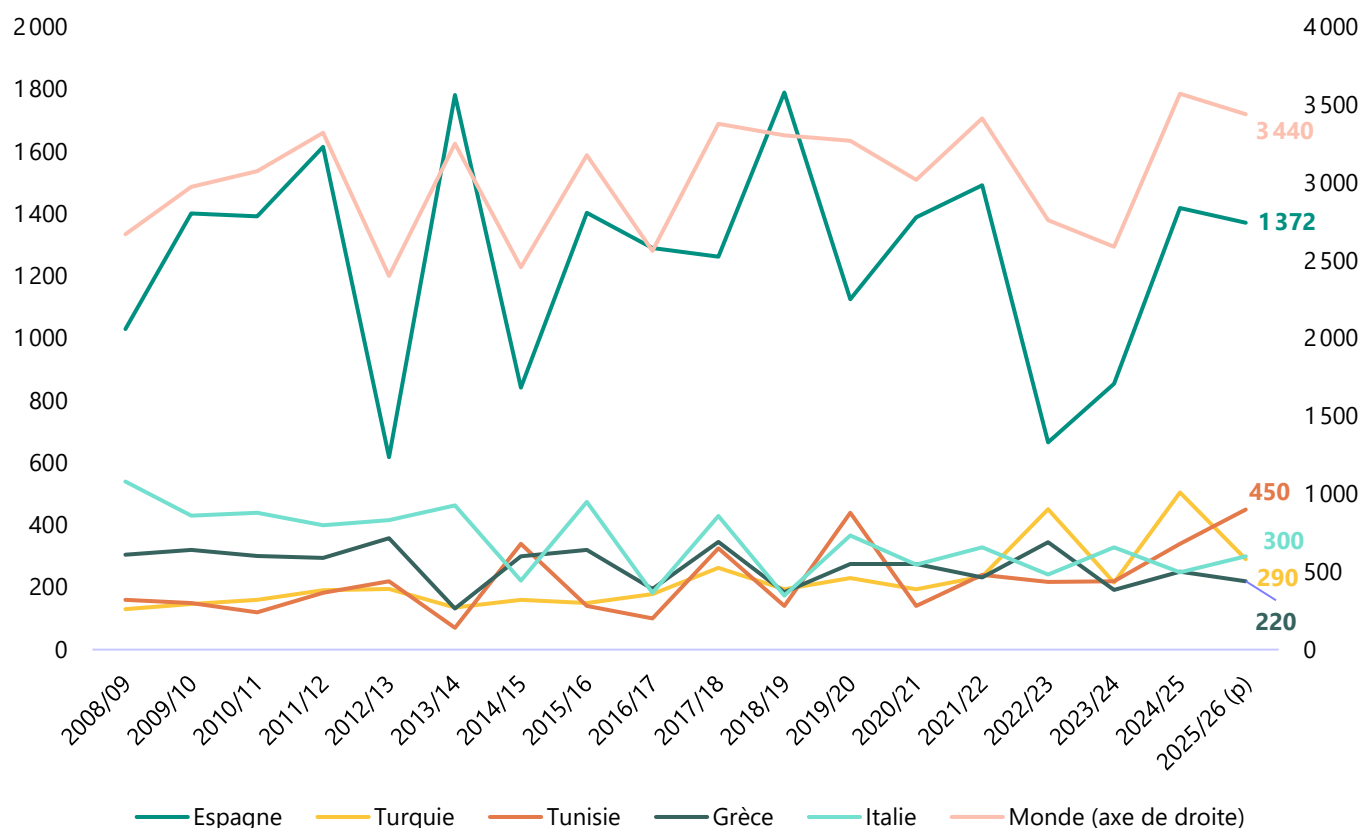
Source : INS

Figure 4 - Evolution du prix de l'huile d'olive tunisienne exportée, par années civiles, en TND/kg



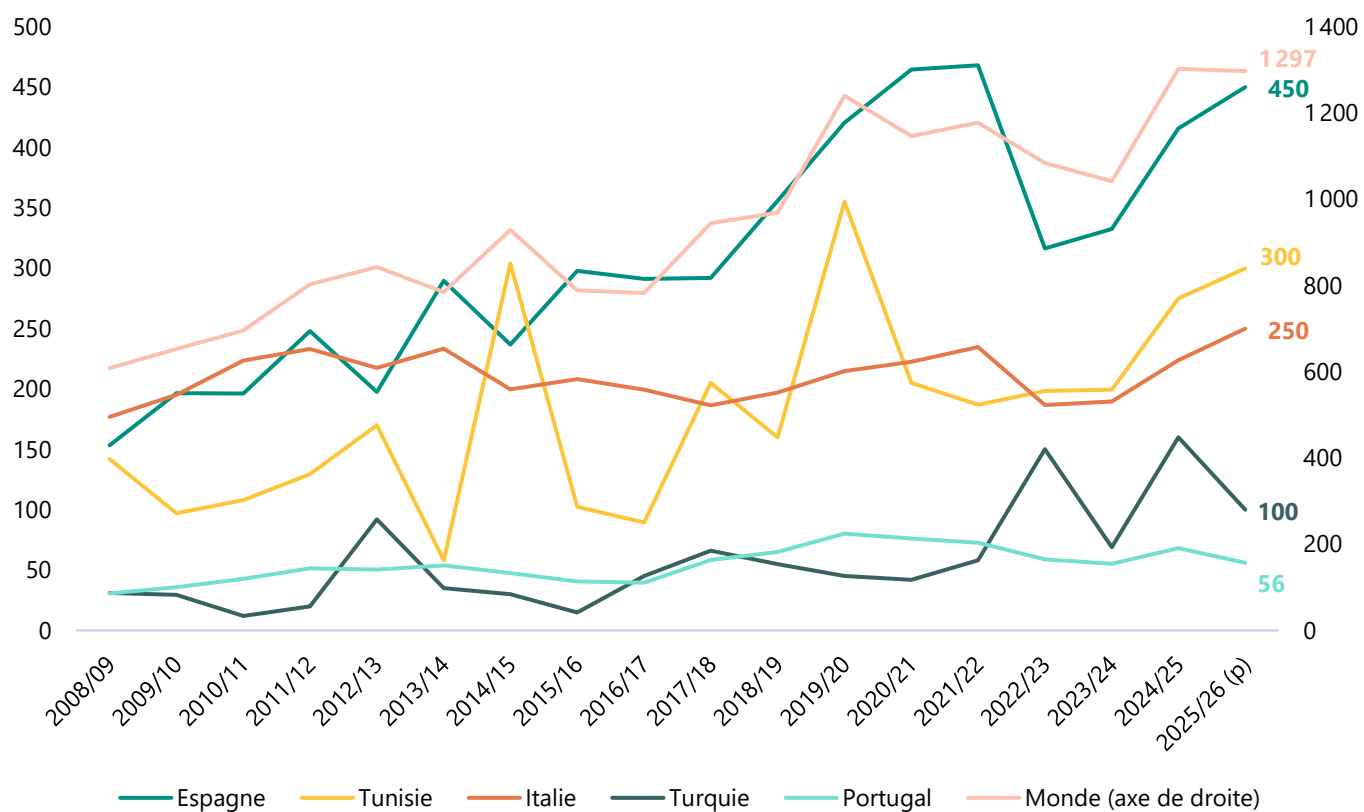
Source : INS, calculs : SER

Figure 5 - Evolution de la production mondiale et des cinq plus gros producteurs d'huile d'olive, en milliers de tonnes, par campagnes oléicoles



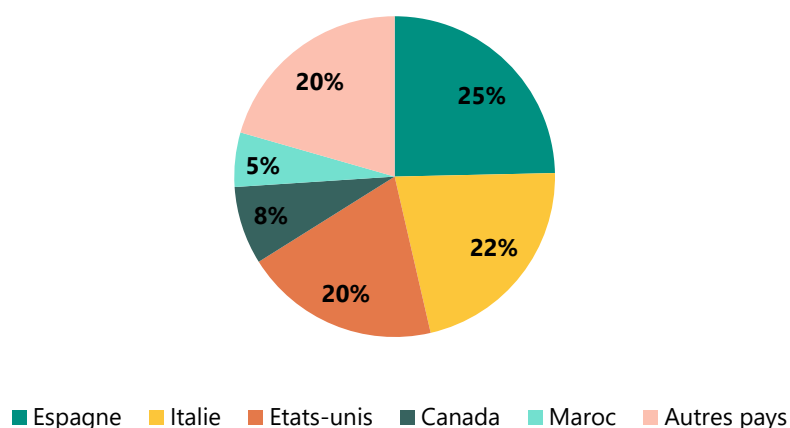
Source : COI

Figure 6 - Evolution des exportations mondiales et des cinq plus gros exportateurs d'huile d'olive, en milliers de tonnes, par campagnes oléicoles



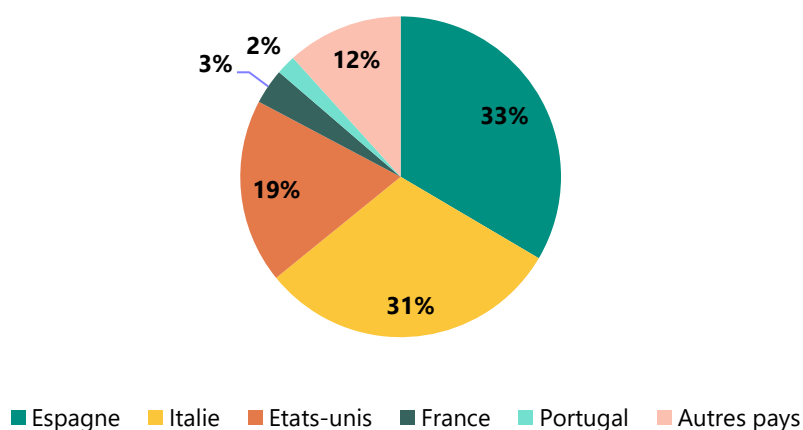
Source : COI

Figure 7 - Répartition géographique des exportations tunisiennes d'huile d'olive, en valeur, pour l'année civile 2025



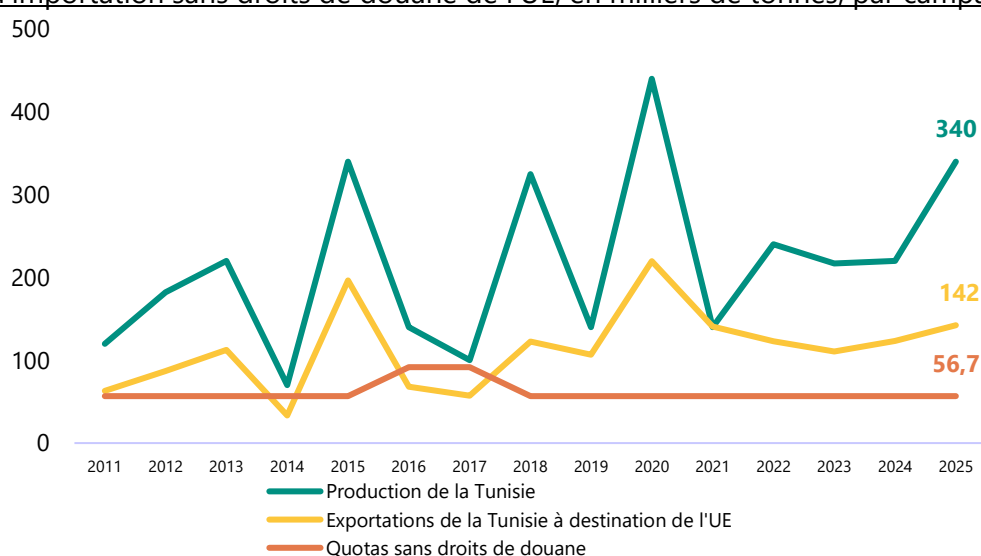
Source : INS, calculs : SER

Figure 8 - Répartition géographique des exportations tunisiennes d'huile d'olive, en valeur, pour l'année civile 2015



Source : INS, calculs : SER

Figure 9 - Evolution de la production tunisienne d'huile d'olive, des exportations à destination de l'UE et des quotas d'importation sans droits de douane de l'UE, en milliers de tonnes, par campagnes oléicoles



Source : COI, Eurostat

Note : Les niveaux de la production tunisienne et des exportations tunisiennes à destination de l'UE correspondent à des campagnes oléicoles (du 1^{er} octobre n-1 au 30 septembre n). L'UE accorde à la Tunisie un contingent tarifaire par années civiles de 56,7 kt d'huile d'olive à droit nul depuis 1998, relevé temporairement à 91,7 kt pour 2016 et 2017 (+35 kt), avant un retour au niveau initial à partir de 2018.

ANNEXE 2 : Éléments de contexte sur le secteur de l'huile d'olive en Tunisie

Encadré 1 : Les politiques publiques de soutien à l'exportation de l'huile d'olive tunisienne

Historiquement, les pouvoirs publics tunisiens ont accordé une attention prioritaire au développement des exportations d'huile d'olive, en raison du potentiel important du secteur oléicole dans la génération de devises et sa contribution à la balance commerciale agricole. Les politiques de soutien à l'exportation combinent des dispositifs transversaux, applicables à l'ensemble des secteurs économiques, et des instruments spécifiquement dédiés à la filière oléicole.

1. Dispositifs transversaux de soutien à l'exportation non spécifiques à la filière

Les autorités tunisiennes ont développé dès les années 1970 des politiques de soutien aux exportations afin de rééquilibrer les comptes extérieurs et de stimuler la croissance et l'emploi, notamment à travers le développement d'un secteur industriel domestique.

Régime des entreprises totalement exportatrices : instauré par une loi de 1972 portant création d'un régime particulier d'encouragement aux investissements dans les industries orientées vers l'exportation et réformé à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du Code de l'investissement de 2016, ce régime prévoit des avantages fiscaux et douaniers (exonérations, suspension de droits et taxes). Les avantages fiscaux ont toutefois été progressivement rationalisés, pour converger vers le droit commun.

Fonds d'accès aux marchés d'exportation (FAMEX) : mis en place en 2000 avec l'appui de partenaires internationaux et opérationnel jusqu'en 2009, ce dispositif reposait sur un mécanisme de cofinancement visant à renforcer les capacités d'export des entreprises (prospection, *marketing*, adaptation aux exigences des marchés étrangers). Son intervention portait principalement sur l'accès aux marchés, plutôt que sur la compensation directe des coûts logistiques.

Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX) : institué en 1999 et mis en œuvre par le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX), ce fonds finance des actions de prospection commerciale (participation à des foires et salons, campagnes de communication, études de marché), contribuant à améliorer la visibilité des produits tunisiens à l'international.

2. Dispositifs spécifiques à la filière oléicole

Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée (FOPROHOC) : instauré en 2006 et alimenté par un prélèvement sur les exportations d'huile d'olive en vrac, le FOPROHOC vise à favoriser la montée en gamme des exportations tunisiennes en encourageant le conditionnement local de l'huile. Le fonds finance notamment une partie des coûts liés à l'acquisition d'équipements de conditionnement et d'emballage, à la conception de marques et de supports promotionnels, à la participation aux salons professionnels internationaux, aux campagnes de communication sur les marchés cibles ainsi qu'aux démarches de certification et de conformité aux exigences sanitaires et commerciales des pays importateurs. L'objectif est d'améliorer la visibilité des huiles tunisiennes sous marque propre et d'accroître la valeur ajoutée captée localement.

Encadrement des exportations vers l'UE (décret n° 2022-450 de mai 2022) : ce décret instaure un système d'autorisation préalable pour les exportations d'huile d'olive vers l'UE dans le cadre du contingent préférentiel tarifaire annuel accordé à la Tunisie. Les autorisations sont attribuées selon plusieurs critères qualitatifs visant à encourager les segments à plus forte valeur ajoutée. Une priorité est ainsi accordée aux huiles conditionnées, aux huiles biologiques et aux produits présentant des garanties élevées de qualité et de traçabilité. Ce dispositif cherche à orienter les exportations bénéficiant du quota préférentiel vers les produits les plus rémunérateurs et à renforcer le positionnement de l'huile tunisienne sur les marchés européens.

Les pouvoirs publics soutiennent par ailleurs la diffusion de démarches qualité tout au long de la chaîne de valeur. Les interventions portent notamment sur l'accompagnement des producteurs et des huileries dans l'adoption de bonnes pratiques agricoles et de transformation, la mise en place de systèmes de traçabilité permettant de suivre le produit de l'olivier au consommateur, ainsi que l'obtention de certifications reconnues sur les marchés internationaux (ISO 22000, HACCP, certifications biologiques, etc.). Les autorités encouragent également le développement d'indications géographiques protégées (IGP) et d'autres signes de qualité destinés à valoriser les spécificités territoriales des huiles tunisiennes. La filière biologique bénéficie d'un soutien particulier à travers les dispositifs de contrôle et de certification, même si les coûts associés restent un frein pour une partie des petits producteurs.

3. Renforcement des mesures de soutien en 2025

Face aux difficultés rencontrées par la filière (hausse des coûts logistiques, volatilité des marchés internationaux, pression concurrentielle), les autorités tunisiennes ont adopté, au cours de l'année 2025, des mesures spécifiques :

Renforcement des subventions au transport à l'export :

Dans le cadre du FOPRODEX, les taux de prise en charge des coûts de transport ont été relevés afin de préserver la compétitivité-prix de l'huile d'olive tunisienne :

- le transport maritime (et multimodal) bénéficie désormais d'une subvention couvrant 50% des coûts, contre environ 33% auparavant ;
- le transport aérien des huiles d'olive conditionnées est subventionné à hauteur de 70%, contre 50% précédemment.

Ces mesures concernent les huiles d'olive conventionnelles et biologiques. Toutefois, leur champ d'application varie selon le mode de transport : la subvention au transport maritime s'applique à toutes les destinations à l'exception de la France, de l'Italie et de l'Espagne, tant pour l'huile en vrac que pour l'huile conditionnée. En revanche, la prise en charge du transport aérien est ouverte à toutes les destinations, mais uniquement pour les exportations d'huile d'olive conditionnée.

Ces dispositifs visent principalement à atténuer l'impact des coûts logistiques sur les marges des exportateurs, dans un contexte de forte concurrence internationale.

Mesures structurelles de réorganisation de la filière :

En parallèle, les autorités ont engagé des réformes visant à renforcer la gouvernance du secteur. Celles-ci incluent notamment :

- la restructuration de l'ONH, afin d'améliorer son rôle de régulation et d'appui à la filière ;
- le lancement d'une étude stratégique sur la filière oléicole, destinée à améliorer la planification des campagnes, à renforcer la création de valeur locale et à assurer la durabilité du secteur à moyen et long terme.

Encadré 2 : Le mécanisme de gestion et d'attribution des quotas d'importation d'huile d'olive tunisienne par l'UE

L'attribution du contingent (ou quota) préférentiel d'huile d'olive tunisienne dans l'UE – soit 56,7 kt/an quel que soit le conditionnement – s'effectue via le système AGRIM, prévu par le règlement (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles. Concrètement, les importateurs européens doivent déposer auprès des autorités compétentes de leur État membre une demande de certificat AGRIM pour accéder au contingent à droits nuls (quota). Cette demande est assortie d'une caution de 20 EUR pour 100 kg nets sollicités, destinée à garantir la réalisation effective des importations.

Lorsque la demande globale excède les volumes disponibles, les autorités européennes appliquent un coefficient d'attribution, réduisant proportionnellement les quantités allouées à chaque opérateur. Dans un contexte de forte tension sur le contingent, avec une demande de certificats très largement supérieure à l'offre, ces coefficients sont particulièrement faibles depuis 2020, de l'ordre de 1% à 2%.

Ce mécanisme, initialement conçu pour organiser l'accès au contingent de manière transparente et équitable, produit toutefois plusieurs effets indésirables. D'une part, l'obligation de constituer une caution sur l'intégralité des volumes demandés, combinée à des coefficients d'attribution très faibles, conduit les opérateurs à mobiliser des capacités financières importantes pour n'obtenir qu'une fraction réduite des volumes sollicités. Le dispositif tend ainsi à favoriser les plus gros acteurs du secteur disposant d'une forte capacité de financement, au détriment des opérateurs de plus petite surface financière, dont l'accès au contingent se trouve contraint par le montant de la caution. D'autre part, les certificats étant cessibles, la forte tension structurelle sur le contingent stimule une spéculation sur le prix des certificats sur le marché secondaire de revente, entraînant *in fine* un surcoût estimé entre 280 et 520 EUR/t (à titre de comparaison, le droit de douane sur l'huile hors quota préférentiel est de 1 245 EUR/t), ce qui équivaut à une taxe bénéficiant uniquement aux acteurs privés qui spéculent sur le marché des certificats d'huile d'olive tunisienne, au détriment de la compétitivité de cette huile sur le marché européen.

Encadré 3 : Les mélanges d'huiles d'olive tunisiennes et européennes

Le marché international de l'huile d'olive repose largement sur des pratiques de mélange d'huiles d'origines différentes, en particulier entre huiles tunisiennes et huiles européennes. Ces opérations répondent à plusieurs logiques économiques et industrielles. Elles permettent d'abord une optimisation des coûts, l'huile tunisienne offrant un coût de production plus faible que les huiles européennes. Elles contribuent ensuite à la stabilisation de l'offre et à la standardisation des produits finis, en assurant des profils organoleptiques plus homogènes et une sécurisation des volumes disponibles pour les opérateurs européens. Elles peuvent enfin jouer un rôle d'ajustement conjoncturel, notamment pour compenser certaines tensions d'approvisionnement sur le marché européen, y compris sur le segment de l'huile biologique.

Ainsi, l'huile tunisienne est majoritairement exportée en vrac vers l'UE, où elle est ensuite assemblée avec des huiles d'autres origines, puis conditionnée. Deux principaux cas de figure doivent être distingués :

- **Commercialisation sur le marché de l'UE :** dans ce cas, les mélanges sont encadrés par la réglementation européenne, notamment le règlement (UE) n° 29/2012 relatif aux normes de commercialisation de l'huile d'olive. L'étiquetage doit mentionner une origine géographique générique, telle que « mélange d'huiles d'olive originaires de l'UE et non originaires de l'UE ». Toutefois, cette obligation ne requiert pas la précision des parts relatives de chaque origine.
- **Réexportation vers des pays tiers à l'UE dans le cadre du régime du perfectionnement actif :** dans ce schéma, les huiles importées peuvent être transformées, assemblées et réexportées hors de l'UE sans mise en libre circulation préalable dans l'UE. Les règles applicables à l'étiquetage et à la traçabilité dépendent alors des exigences du pays de destination. Celles-ci sont, dans de nombreux cas, moins strictes que le cadre européen, ce qui peut réduire encore la transparence sur l'origine effective des huiles composant le produit final.

Ce fonctionnement du marché international de l'huile d'olive soulève d'importants enjeux de traçabilité.

Dans son rapport spécial 01/2026 intitulé « Les systèmes de contrôle de l'huile d'olive dans l'UE – Un cadre exhaustif, mais appliqué de manière inégale », la Cour des comptes européenne constate que, malgré le renforcement progressif du cadre réglementaire au sein des États membres, les progrès restent limités. Les systèmes nationaux de contrôle demeurent hétérogènes et les échanges d'informations entre autorités compétentes restent insuffisants, ce qui complique le suivi des flux transfrontaliers. À l'occasion d'un exercice de traçabilité portant sur 24 huiles d'olive vierges et vierges extra, la Cour n'a pas été en mesure de confirmer l'origine indiquée sur l'étiquette pour quatre échantillons. Ces difficultés concernent principalement les huiles issues de mélanges de plusieurs origines, pour lesquelles la reconstitution de la chaîne d'approvisionnement est particulièrement complexe. La Cour souligne ainsi que ces limites réduisent la capacité des autorités à vérifier efficacement l'exactitude des indications d'origine et à détecter d'éventuelles irrégularités.

Encadré 4 – La coopération bilatérale franco-tunisienne dans le domaine oléicole

La France entretient une coopération ancienne avec la Tunisie dans le secteur oléicole.

L'AFD finance plusieurs projets qui contribuent à soutenir le développement de la filière :

- **Le programme PRIMEA** (Programme d'investissements pour la modernisation des exploitations agricoles), mis en œuvre de 2017 à 2025 pour un budget total de 76 M EUR, financé par l'AFD et l'UE, accompagne la modernisation des exploitations agricoles tunisiennes. Il favorise l'accès aux investissements productifs, soutient la transition agroécologique et renforce la compétitivité des filières agricoles, l'oléiculture figurant parmi les filières prioritaires.
- **Le programme EFOR** (Émancipation des femmes et des organisations rurales en Tunisie), mis en œuvre par Expertise France depuis 2023 et financé par un don de l'AFD de 4,5 M EUR, vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes en milieu rural dans les gouvernorats de Béja, Kasserine et Gafsa. Il contribue également au renforcement des capacités des organisations paysannes, particulièrement présentes dans les zones oléicoles.
- **La facilité Adapt'Action**, lancée en 2017 et portée par l'AFD, a financé une assistance technique au ministère tunisien de l'Agriculture afin d'élaborer le Plan national d'adaptation au changement climatique. Ce travail

comprend notamment une évaluation des impacts du changement climatique sur la filière oléicole aux horizons 2050 et 2100.

Par ailleurs, **l'IRD et le CIRAD**, présents continuellement en Tunisie depuis 1957, conduisent régulièrement des travaux de recherche et des projets scientifiques consacrés à l'oléiculture, notamment :

- **Le projet ClimOliveMed** (2021-2026), projet régional financé par la Fondation Agropolis, vise à renforcer la résilience de l'oléiculture méditerranéenne face aux effets du changement climatique, en développant des connaissances et des solutions d'adaptation à l'échelle des territoires.
- **Le projet SAR-Dyn « Huile d'olive »**, mené par l'IRD en partenariat avec l'Université de Sfax, analyse le positionnement de la filière oléicole tunisienne dans le bassin méditerranéen sous l'angle des modèles économiques, des normes de qualité et des risques climatiques. Il comprend notamment une cartographie de la chaîne de valeur de l'huile d'olive tunisienne ainsi qu'une analyse des interdépendances entre les principaux pays producteurs, afin d'identifier des leviers permettant à la Tunisie de mieux capter la valeur ajoutée sur les marchés internationaux.

L'IRD entretient également une collaboration régulière avec l'Institut de l'olivier, établissement de recherche spécialisé en oléiculture, oléotechnie et arboriculture fruitière, en particulier avec ses antennes de Sfax et de Sousse. Cette coopération s'est récemment renforcée avec l'approbation, en 2025, d'un programme de recherche pluridisciplinaire et international consacré à l'oléiculture durable. Financé par l'ANR dans le cadre du partenariat européen PRIMA (Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne), **le projet AGRO-ECOLIVMED** (Transition agroécologique des systèmes oléicoles méditerranéens) vise à promouvoir des pratiques culturales durables, à préserver la biodiversité et à renforcer la rentabilité des systèmes oléicoles face aux défis du changement climatique. Coordonné par l'IRD en partenariat avec l'antenne de Sousse de l'Institut de l'olivier et plusieurs institutions de recherche méditerranéennes (Espagne, Italie, Jordanie et Liban), le projet débutera en septembre 2026 pour une durée de trois ans.

Cette coopération française complète les actions menées par des bailleurs et organisations internationales actifs dans la filière oléicole tunisienne, notamment l'UE, la BERD et la FAO :

- **Le soutien de la BERD à la filière oléicole tunisienne repose sur une combinaison de prêts aux entreprises et d'assistance technique.** Elle accompagne notamment les investissements visant à développer les capacités d'embouteillage et de conditionnement de l'huile d'olive, afin d'accroître la valeur ajoutée locale et de renforcer la compétitivité du secteur.
- **Le programme d'amélioration de la qualité et de la compétitivité du secteur oléicole tunisien**, mis en œuvre depuis 2013 par la BERD et la FAO avec le soutien financier de l'UE et d'autres bailleurs, accompagne une centaine de PME afin d'améliorer leur conformité aux normes de qualité, de renforcer leur compétitivité et de faciliter leur accès aux marchés internationaux.
- **Le projet régional OLIWA** (Valorisation des déchets d'olives dans les solutions d'économie circulaire pour les aliments pour animaux, les additifs, les emballages et le biogaz), lancé en 2025 pour une durée de trois ans et financé par un don de 4,5 M EUR de l'UE dans le cadre du programme PRIMA (initiative multilatérale réunissant 19 pays méditerranéens finançant des projets de recherche collaborative sur des enjeux liés à la transition écologique et à l'environnement), réunit six pays méditerranéens, dont la Tunisie. Il vise à promouvoir la valorisation des sous-produits de l'oléiculture dans une logique d'économie circulaire et de développement durable.
- **Le projet STEP-OL** (Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au climat), financé à 90% par le programme UE Interreg NEXT Italie-Tunisie de l'UE et mis en œuvre sur la période 2025-2028 pour un budget de près de 1 M EUR, a pour objectif de développer des technologies innovantes permettant le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et de renforcer la durabilité de la filière.